



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2011, Université de Franche-Comté - UFC.
hceres-02041858

HAL Id: hceres-02041858

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041858v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : BESANÇON

Etablissement : Université de Franche-Comté

Demande n° S3MA120000442

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La mention « Droit public » de l'Université de Franche-Comté (UFC) ambitionne de former des juristes spécialisés en droit public. De vocation généraliste en première année, la mention propose deux spécialisations en seconde année. La première, à finalité professionnelle, offre une formation dans le domaine de l'administration publique et du contentieux. La seconde (en création), à finalité recherche, s'inscrit dans le domaine de la protection des droits fondamentaux et des libertés. Cette dernière spécialité, qui intègre une approche transversale en droit public et droit privé, est proposée en co-habilitation avec l'Université de Bourgogne -Dijon.

Les compétences professionnelles acquises dans la mention destinent la plupart des étudiants aux métiers de la fonction publique, même si d'autres secteurs d'activités sont appréhendés dans le cadre des spécialités (profession d'avocat pour la spécialité professionnelle ; enseignement, secteur associatif et social pour la spécialité recherche).

Indicateurs

Effectifs constatés	M1 :28 (2009-2010) M2 :16 (2009-2010)
Effectifs attendus	M1 : 26
Taux de réussite	M1 :61 % (2009-2010) M2 :65 % (2009-2010)
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

De vocation généraliste en première année, la mention a pour objectif d'apporter aux étudiants titulaires d'une licence en droit un approfondissement de leurs connaissances en droit public, tout en s'efforçant de compenser les lacunes affectant la moitié de ses effectifs, issue d'une licence « Administration économique et sociale » (AES). Il en résulte des objectifs scientifiques contrastés, en dépit d'une exigence réelle, sanctionnée par des taux de réussite modestes. Les deux spécialités proposées en seconde année (« Administration publique et contentieux » et « Protection des droits fondamentaux et libertés » en co-habilitation avec l'Université de Bourgogne) permettent à l'établissement, en dépit de ses effectifs réduits, de maintenir une finalité recherche en complément d'une formation à vocation professionnelle adaptée aux besoins des collectivités publiques.



Adossée scientifiquement à un laboratoire de recherche - le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté, CRJFC - dont les travaux et les effectifs ont positivement évolué ces dernières années, la mention a également noué plusieurs partenariats avec les milieux socioprofessionnels régionaux. Ces échanges demeurent toutefois insuffisants, à l'instar des échanges académiques (en dépit de la co-habilitation) et internationaux.

La structuration de la formation - handicapée par l'hétérogénéité des étudiants - permet néanmoins d'organiser des passerelles (avec le M1 AES par exemple) et d'afficher une réelle lisibilité. La mention repose par ailleurs sur une politique de stages dont l'encadrement général est satisfaisant.

Les intervenants académiques sont tous issus de l'UFC et appartiennent tous au CRJFC (y compris pour la spécialité co-habilitée, s'agissant des cours et séminaires dispensés à Besançon), ce qui renforce le constat d'insuffisance des échanges académiques. Les intervenants extérieurs sont peu nombreux (aucun magistrat administratif dans la spécialité « Administration publique et contentieux », en dépit de la présence d'un tribunal administratif à Besançon ; aucun intervenant professionnel extérieur dans la spécialité « Protection des droits fondamentaux et libertés »).

Le recrutement des étudiants est manifestement endogène, et l'attractivité de la formation paraît limitée (le dossier est toutefois insuffisamment renseigné sur ce point). Les effectifs s'érodent (-46 % en M1 et M2 entre 2007 et 2009) et les étudiants issus d'AES sont légèrement majoritaires en M1.

Les résultats de l'analyse à deux ans du devenir des diplômés (spécialité « Administration publique et contentieux ») aboutissent à un taux d'emploi de 70 %, dans des secteurs conformes à la qualification, mais dont le niveau qualitatif est assez modeste, voire décevant.

La prévision des effectifs attendus confirme la baisse enregistrée depuis 2007, avec un effectif de 25 étudiants en moyenne (en M1, même si le dossier ne le précise pas).

L'autoévaluation - visiblement concomitante à la rédaction du dossier - est globalement peu prise en compte, même si certains problèmes ont été correctement appréhendés et rectifiés (évolution du parcours recherche avec la co-habilitation d'une seconde spécialité).

- Point fort :
 - Formation complète, qui s'adapte pour répondre aux évolutions du droit public et aux nécessités subséquentes des formations qui lui sont consacrées.
- Points faibles :
 - Attractivité réduite.
 - Partenariats institutionnels et socioéconomiques insuffisants.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de développer activement les partenariats et les échanges avec les institutions publiques et les acteurs socioéconomiques. Le rapprochement avec l'Université de Bourgogne - Dijon devrait être envisagé dans le cadre d'une réelle complémentarité entre les établissements et les équipes, et non à travers la simple duplication et juxtaposition de deux dispositifs autonomes, à partir desquels les étudiants construisent leur formation.

Appréciation par spécialité

Administration publique et contentieux

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de la spécialité « Administration publique et contentieux » est de former des juristes en droit public, aptes au raisonnement théorique comme à la pratique, destinés essentiellement aux métiers de la fonction publique ou à d'autres professions juridiques requérant une formation dans le domaine de l'administration publique et du contentieux (organismes parapublics, cabinets d'avocats, entreprises...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	16
Effectifs attendus	15
Taux de réussite	65 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	94 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité « Administration publique et contentieux » offre une formation complète et exigeante, ouverte aux évolutions à l'œuvre au sein du droit public. Elle est incontestablement utile au regard des besoins en formation des collectivités publiques.

La structuration des unités d'enseignement (UE) peut toutefois paraître assez déroutante : importance accordée au droit de l'urbanisme et au droit de l'environnement - avec 100 heures - ; absence d'approfondissement en droit des collectivités territoriales (30+24 heures de cours magistraux en M1), notamment par l'intervention de praticiens.

Plus globalement, la spécialité manque d'aspects et de contenus professionnalisants. Les enseignements, assez théoriques, ne laissent pas suffisamment la place aux enjeux pratiques (en dépit de certains efforts récents, par exemple avec un séminaire de techniques du contentieux administratif animé par un avocat). Les partenariats et les échanges avec l'environnement institutionnel, bien que réels, sont également insuffisants.

- Point fort :

- Formation exigeante, adaptée aux besoins des collectivités publiques.

- Points faibles :

- Enseignements trop théoriques.
- Partenariats et échanges institutionnels insuffisants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer la structuration des unités d'enseignement et de renforcer les enseignements à finalité pratique et professionnalisante, notamment par une accentuation des interventions professionnelles extérieures. La spécialité gagnerait également à développer davantage de partenariats avec les acteurs institutionnels et socioéconomiques. Enfin, un effort supplémentaire pourrait être réalisé s'agissant de l'accueil d'étudiants en formation continue.

Protection des droits fondamentaux et des libertés

● Présentation de la spécialité :

La spécialité « Protection des droits fondamentaux et des libertés » est commune aux mentions « Droit public et droit privé » à l'Université de Bourgogne - Dijon (où elle existait depuis plusieurs années) et « Droit public » à l'Université de Franche-Comté (en création dans cet établissement), dans le cadre d'une co-habilitation entre les deux universités. Elle a pour objectif essentiel de former les étudiants à la recherche dans une approche transversale du domaine des droits fondamentaux et des libertés, mais aussi de les préparer aux concours ou aux professions juridiques du secteur associatif et social dans le domaine des droits de l'homme.

● Indicateurs :

Effectifs constatés (moyenne sur 3 ans)	40
Effectifs attendus (moyenne sur 4 ans)	45
Taux de réussite (moyenne sur 2 ans)	51 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

* Les indicateurs correspondent à ceux de l'Université de Bourgogne - Dijon.

● Appréciation :

La spécialité se veut résolument transversale et pluridisciplinaire, ainsi que le montrent les quatre approches complémentaires du domaine : droit privé, droit public, science politique et histoire du droit. De ce fait, la formation s'appuie efficacement sur plusieurs laboratoires.

La co-habilitation du diplôme entre les deux universités permet judicieusement d'élargir l'offre de formation, dans une thématique adaptée à la recherche.

La formation à la recherche se fait progressivement et de façon pertinente. On peut toutefois regretter que les étudiants ne participent pas plus à l'organisation de manifestations scientifiques.

Les liens avec les juridictions locales restent insuffisants, même pour un master recherche. On peut également s'étonner de l'absence de relation avec la Cour européenne des droits de l'Homme et, de manière plus générale, d'une assez faible internationalisation de la formation.

● Points forts :

- La transversalité de la formation.
- La co-habilitation entre les deux universités.
- La formation à la recherche performante.
- Les objectifs scientifiques pertinents.

● Points faibles :

- Des partenariats institutionnels insuffisants.
- Des échanges internationaux trop limités.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Scientifiquement cohérente, la formation devrait, au regard de son domaine de compétence, s'employer à nouer davantage de partenariats institutionnels et réfléchir à de nouveaux échanges internationaux. La complémentarité entre les deux universités devrait être renforcée, notamment par d'authentiques mutualisations.